



**ECONOMIE**

## Soutenir l'économie locale

Afin de soutenir l'activité et de maintenir les emplois des entreprises, PME et TPE, artisans et commerçants, la ville d'Aubagne a mis en place des actions concrètes pour tenter d'amortir les effets de la crise. La commune s'est engagée afin de favoriser la reprise de l'économie locale.

*Publié le 10 juillet 2020*

Pour aider les artisans et commerçants à surmonter les difficultés financières qui résultent de la crise sanitaire, la ville d'Aubagne a entrepris des mesures de soutien et s'est engagée dans plusieurs dispositifs d'aides aux entreprises.

Ainsi, dès avril, la Ville a décidé d'exonérer des redevances d'occupation de l'espace public pour les 2e et 3e trimestres 2020, les 50 commerçants sédentaires autorisés à disposer d'une terrasse et les 200 commerçants non sédentaires des marchés hebdomadaires. De même, les commerçants et artisans qui occupent un local commercial municipal sont aussi exonérés du montant de leurs loyers sur la même période. Afin de répondre au mieux aux contraintes de distanciation physique, la Ville a autorisé l'élargissement du périmètre des terrasses afin de faciliter l'organisation des tables.

### **Mieux vendre et acheter local**

Dans le cadre de leur partenariat, la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Aix-Marseille-Provence et la ville d'Aubagne ont décidé d'agir ensemble pour favoriser les conditions de la reprise économique notamment par la promotion « du consommer et de l'acheter local » avec le dispositif « Métropolitain Business Act ». Il s'agit d'une plateforme de mise en relation des entreprises et des commerçants pour qu'ils puissent faire connaître leurs besoins d'achat ou proposer leurs produits et services. Alors que l'accès se fait sous condition, le coût de l'adhésion sera gratuit jusqu'à la fin de l'année permettant au plus grand nombre d'entrepreneurs et de commerçants d'en bénéficier : [www.metropolitainbusinessact.fr](http://www.metropolitainbusinessact.fr) 

### **Participation au fonds de soutien Covid Résistance**

En réponse à la crise sanitaire, la Région Sud et la Banque des Territoires ont lancé le Fonds Covid Résistance, dispositif de soutien et de relance économique. Les bénéficiaires sont les entreprises PME TPE de moins de 20 salariés rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à l'impact du coronavirus, notamment en matière de trésorerie et/ou souhaitant mettre en œuvre un projet d'investissement visant à limiter l'impact économique du coronavirus. La ville d'Aubagne a abondé à hauteur de 100.000 euros à ce fond de relance.



#### **CRÉATION D'UNE AGENCE POSTALE À AUBAGNE**

En lieu et place du bureau de Poste de Central Parc, rouvrira une Agence Postale Communale permettant le maintien et la continuité du service postal: gestion du courrier, colis, timbres, et retrait d'argent. Les locaux ont été rachetés par la ville d'Aubagne et des agents municipaux seront chargés de l'accueil des usagers.